

AVIS DE CONCOURS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SPORTS

**Avis d'examen professionnel pour le recrutement
d'un adjoint administratif hospitalier de 1^{re} classe**

NOR : SASH1040261V

Un examen professionnel aura lieu au centre hospitalier Henri-Mondor d'Aurillac (Cantal) en vue de pourvoir 1 poste d'adjoint administratif hospitalier de 1^{re} classe vacant dans cet établissement.

Peuvent faire acte de candidature, en application de l'article 41-6, premier alinéa, du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié, les adjoints administratifs de 2^e classe ayant atteint le 3^e échelon et comptant deux ans de services effectifs dans leur grade au 1^{er} janvier 2008.

Les candidatures devront être adressées, au plus tard dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* du ministère de la santé, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au centre hospitalier Henri-Mondor d'Aurillac, 50, avenue de la République, BP 229, 15002 Aurillac Cedex, auprès duquel peuvent être obtenus tous les renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les date et lieu du concours.